

UNE AMPUTATION A MALABRAC EN 1720

(AD11 - B3829).

Au mois de février 1720 Pierre Martineu habitant de Malabrac, hameau de Caudiès de Fenouillèdes, a recours aux services de Jean Fauré chirurgien dudit Caudiès pour soigner une plaie à sa main droite. Mécontent du praticien qu'il soupçonne de faire durer le mal pour en tirer un plus grand profit, Martineu consultera un chirurgien de Couiza, Henri Marsan, qui l'amputera de sa main, mais viendra à bout d'une plaie nécrosée en adoptant des soins reposant sur quelques principes d'hygiène élémentaire apparemment peu appliqués à l'époque. (Martineu était un rude, il surmonta cette épreuve et mourut le 31 mai 1738 à l'âge de 65 ans)

Le mécontentement de Pierre Martineu.

« mais ayant, mais trop tard pour son malheur, reconeu que le dit Faure ne vouloit qualonger et entretenir la playe, il auroit pris le party de le livrer entre les mains du sieur Marsan chirurgien du lieu de Couiza qui eut toutes les paines du monde de trouver dans son expérience de(s) moyens de réparer ce que le dit Faure avoit gatté car pour une légère picure que le suppliant avoit receu à une de ses mains le dit Faure l'auroit tenu quatre mois et cy mal pancé qu'il fallut finalement à sa honte et à sa confusion et au grand préjudice du suppliant en venir à lenputation... »

Relation du sieur Henri Marsan maître chirurgien de Couiza

« Je Henry Marsan maitre chirurgien du lieu de Couiza certifie a qu'il appartiendra que le premier jour d'avril dernier je fus appelé de la part de Pierre Martineu de Malabracq juridiction de Caudiès ou je me transporta le meme jour, et estant arrivé avant midy dans la maison du dit Martineu je trouva le sieur Fauré maitre chirurgien de Caudiès qui fit son appareil ordinaire pour pancer le dit Martineu et conjointement aurions fort exactement visité la main droite du dit Pierre Martineu que le dit sieur Fauré ou autres personnes avoint commencé a pancer avant le carnaval dernier jusqu'au dit jour 1^{er} avril. Laquele main nous trouvames en si mauvais estat que nous jugeames d'abord qu'il n'estoit pas possible de la luy conserver d'autant que tous les nerfs et tendons tant des doigts que de la main estoient entièrement altérés et pourris et l'article du poignet séparé par la pourriture, a raizon de quoy nous luy coupames le poignet a l'articulation qui ne tenoit que du cuir et le pensames selon l'art. Et aurions couché a la maison du dit Martineu pour observer et crainte d'une émorragie estant le dit Martineu a toute extrémité de vie. Et lendemain a meme heure l'aurions pancé du 2^d appareil après quoy je me retira et le laissa entre les mains du dit sieur Fauré qui devait continuer a le pancer ; mais le 21 may ensuite le dit Martineu seroit venu chez moy a Couiza pour se faire pancer et je trouva sur sa playe un grand escarre qui occupoit toute sa circumférance, pénétrant dans les os et de l'épaisseur de deux écus et qui par conscequant auroit atteints les nerfs ce qui causoit une douleur extrême au dit Martineu et qui le nécessita a recourir a moy et y resta jusqu'aux 30^{me} du dit mois de may pendant lequel temps je travailla toujours a séparer le dit escarre et a cicatriser la playe et a luy en appaiser les douleurs ne pouvant dire autrement que le caustique n'eust été mal ménagé en cette ocazion et qu'il n'y eut du mal entandeu ou de la négligence au comancement puis que le dit sieur Fauré m'a dit ne l'avoir jamais pancé qu'une fois le jour et le dit Martineu et ceux sa maison m'ont dit qu'il restoit quelques fois deux jours sans le pancer ce que je n'approuve pas en des playes de cette concequance qui selon ce que j'en connois doivent estre pancées deux fois le jour, et au surplus je dis que le dit Martineu seroit venu deux fois chez moy scavoir le 15 juin dernier et le 24e du dit que l'exfoliation fut faite et le pança.

Ce que je certifie a Couiza le 10^{me} aoust 1721 ¹ signé Marsan. »

¹ *Ce second document est bien daté du 10 août 1721, tandis que la plainte se réfère à des événements survenus à partir du mois de février 1720.*